

**PROCES VERBAL de la réunion  
du CONSEIL MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt, le vingt sept janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Didier PÉAN, Maire.*

**Date de convocation**  
21/01/2020

**Date d'affichage**  
03/02/2020

**Nombre de conseillers  
en exercice**  
22

**Présents**  
21

**Votants**  
21

**Etaient présents :** Didier PÉAN, Irène BOYER, Jacques SAILLANT, Miguel NAUDON, Michelle REVELUT, Christophe BOUGET, Christine BRETON, Alain FILLATRE, Marie-Laure BÉATRIX, Jean-Marc CHAVEROUX, David CAZIMAJOU, Françoise COURTEL, Jean-Louis BELLANGER, Béatrice BRILLANT, Jean-François LEPROUT, Séverine GESBERT, Claudy LAGACHE, Annie ANDRÉ, Charles MESNIL, Annie QUEUIN et Dominique GY, formant la majorité des membres en exercice.

**Absent :** Frédéric GAULTIER

**Excusé :** /

**Procuration :** /

- :- :- :- :- :- :- :-

**Secrétaire de séance :** Jacques SAILLANT

**14**

**APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX  
DES SEANCES PRÉCÉDENTES DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Monsieur le Maire soumet les procès-verbaux des séances du 25 novembre 2019, du 7 janvier 2020 et 13 janvier 2020 à l'approbation des conseillers municipaux.*

*Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ces procès-verbaux avant son adoption définitive.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal*

✓ **Approuve** les procès-verbaux des séances du 25 novembre 2019, du 7 janvier 2020 et 13 janvier 2020

*Pour :* 21

*Contre :* /

*Abstention :* /

**15A**

**BUDGET COMMUNAL  
Affectation des résultats 2019**

*Considérant que la balance certifiée de Monsieur Laurent PIRAULT, Trésorier, et conforme aux résultats de notre collectivité.*

Christine BRETON présente au Conseil Municipal le tableau relatif à l'affectation des résultats 2019.

DESIGNATION	INVESTISSEMENT en €	FONCTIONNEMENT en €
Recettes	1 054 061.32	3 035 240.45
Dépenses	1 154 362.64	2 429 372.36
Résultat compte de gestion	- 100 301.32	605 868.09
Déficit 2018 reporté		
Excédent 2018 reporté	299 284.81	100 000.00
<b>Compte administratif</b>	<b>198 983.49</b>	<b>705 868.09</b>
<b><u>Résultat de l'exercice – excédent de</u></b>		
<b>Restes à Réaliser</b>	145 080.77	
Dépenses		
Recettes	223 835.87	
<b>SOLDE RAR</b>	78 755.10	
<b>D'où un excédent global de</b>		<b>983 606.68</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ Décide d'affecter la somme de **605 868.09 €** à la section d'investissement (**R1068**) et la somme de **100 000 €** à la section de fonctionnement (**R002**) et de reporter la somme de **198 983.49 € (R001)** à la section d'investissement.

Pour : 21

Contre : /

Abstention : /

*Claudy LAGACHE* : pourquoi fait-on la distinction entre 605 868.09 € et les 198 983.49 €.

*Maryline JARRY* : la somme de 198 983.49 €, c'est le résultat du Compte Administratif en investissement, alors que la somme de 605 868.09 € c'est un choix. On aurait pu mettre plus en fonctionnement et moins en investissement.

*Christine BRETON* : les 198 983.49 € sont portés sur le Compte Administratif en recette d'investissement.

<b>15B</b>	<b>BUDGET COMMUNAL</b> <b>Vote du Budget Primitif 2020</b>
------------	---

Christine BRETON présente au Conseil Municipal le Budget Primitif de l'exercice 2020.

<b>FONCTIONNEMENT BUDGET PRIMITIF 2020</b>		
<b>COMMUNE</b>		
<b>DÉPENSES (en €uro)</b>		
<b>DO11</b>	Charges à caractère général	860 570.00
<b>DO12</b>	Charges de personnel	1 244 650.00
<b>DO14</b>	Atténuation de produits	22 000.00
<b>DO23</b>	Virement section investissement	481 066.00
<b>D042</b>	Opé. D'ordre de transfert entre sections	52 810.00
<b>D65</b>	Charges de gestion courante	230 210.00
<b>D66</b>	Charges financières	132 000.00
<b>D67</b>	Charges exceptionnelles	1 000.00
<b>TOTAL SECTION</b>		<b>3 024 306.00</b>
<b>RECETTES (en €uro)</b>		
<b>R002</b>	Résultat de fonctionnement reporté excédent	100 000.00
<b>RO13</b>	Atténuation de charges	10 000.00
<b>R042</b>	Opé. D'ordre de transfert entre sections	50 000.00
<b>R70</b>	Produits des services	190 900.00
<b>R73</b>	Impôts et taxes	1 773 406.00
<b>R74</b>	Dotations et participations	677 200.00
<b>R75</b>	Autres produits	221 300.00
<b>R77</b>	Produits exceptionnels	1 500.00
<b>TOTAL SECTION</b>		<b>3 024 306.00</b>

<b>INVESTISSEMENT BUDGET PRIMITIF 2020</b>		
<b>COMMUNE</b>		
<b>DÉPENSES (en €uro)</b>		
<b>D040</b>	Opé. d'ordre de transfert d'investissement	50 000.00
<b>D16</b>	Emprunts et dettes assimilées	480 250.00
<b>D20</b>	Immobilisations incorporelles	76 000.00
<b>D204</b>	Subvention d'équipement versées	13 603.00
<b>D21</b>	Immobilisations corporelles	289 911.68
<b>D23</b>	Immobilisations en cours	1 055 814.09
<b>TOTAL SECTION</b>		<b>1 966 250.77</b>
<b>RECETTES (en €uro)</b>		
<b>R001</b>	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	198 983.49
<b>R021</b>	Virement de la section de fonctionnement	481 360.00
<b>R040</b>	Opé. d'ordre de transfert entre sections	52 810.00
<b>R024</b>	Produits des cessions	284 360.00
<b>R10</b>	Dotations, fonds divers	724 195.41
<b>R13</b>	Subvention d'investissement	207 635.87
<b>R16</b>	Emprunts et dettes assimilées	1 000.00
<b>R21</b>	Immobilisations corporelles	16 200.00
<b>TOTAL SECTION</b>		<b>1 966 250.77</b>

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

✓ **Adopte** le Budget Primitif 2020.

Pour : 20

Contre : /

Abstention : 1  
David CAZIMAJOU

**Claudy LAGACHE** : le budget de fonctionnement permet de dégager 481 360 €. Cette somme là est bien virée sur le compte investissement et permet de payer le capital des emprunts qui est de 425 000 €, donc la véritable marge d'autofinancement est de 481 360 € - 425 000 €. Si on n'avait pas gardé 100 000 € du budget de l'année 2019, on n'aurait eu que 381 000 € d'excédent qui ne suffisent pas de couvrir l'annuité de l'emprunt ?

**Monsieur le Maire** : oui, mais on a mis 30 000 € de réserve pour le CCAS et 80 000 € sur la voirie alors que nous étions à 30 000 € les années antérieures.

**Claudy LAGACHE** : nous n'avons pas beaucoup de marges.

**Monsieur le Maire** : cette année, on a affecté 605 000 € dans le budget d'investissement.

**Claudy LAGACHE** : c'est une remarque des chiffres.

**Monsieur le Maire** : en investissement nous avons un budget de 1 966 250.77 € de dépenses engagées auquel on enlève 500 000 € d'emprunts, d'immo, etc... On a une capacité d'investissement importante pour la commune et sans emprunt cette année. C'est un budget primitif 2020 qui pourrait bouger après les élections municipales.

**Christine BRETON** : c'est un choix que l'on a fait lors de la réunion de la commission Finances d'affecter 400 000 €. Ce n'est pas sûr que tous ces travaux soient faits cette année.

**Jean-Marc CHAVEROUX** : les seules dépenses obligatoires sont les liaisons douces et le grill.

**Christophe BOUGET** : concernant l'affectation d'un contrat pour la sauvegarde d'un système informatique, la dépense est-elle prévue sur 2020 ?

**Maryline JARRY** : oui, au compte 611.

16A

**BUDGET GALERIE COMMERCIALE DE LA MASSONNIÈRE**  
**Affectation des résultats 2019**

Considérant que la balance certifiée de Monsieur Laurent PIRAULT, Trésorier, et conforme aux résultats de notre collectivité.

Christine BRETON présente au Conseil Municipal le tableau relatif à l'affectation des résultats 2019.

<b>DESIGNATION</b>	<b>INVESTISSEMENT en €</b>	<b>FONCTIONNEMENT en €</b>
Recettes 2019	4 000.00	27 578.40
Dépenses 2019	17 352.71	26 590.53
<b><u>Compte de gestion</u></b>	-13 352.71	987.87
Déficit 2018 reporté		
Excédent 2018 reporté	13 430.47	39 647.03
<b>Compte Administratif</b>	<b>77.76</b>	<b>40 634.90</b>
<b><u>Restes à Réaliser</u></b>		
Dépenses 2019		
Recettes 2019		
<b>SOLDE RAR</b>		
<b>D'où un excédent global de</b>		<b>40 712.66</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Décide** d'affecter la somme de 37 722.24 € à la section d'investissement (**R1068**), la somme de 2 912.66 € à la section fonctionnement (**R002**) et de reporter la somme de 77.76 € (**R001**) à la section d'investissement.

Pour : 21

Contre : /

Abstention : /

<b>16B</b>	<b>BUDGET GALERIE COMMERCIALE DE LA MASSONNIÈRE</b> <b>Vote du budget primitif en euros 2020</b>
------------	---

Christine BRETON présente à l'ensemble du Conseil Municipal le Budget Primitif de l'exercice 2019.

<b>FONCTIONNEMENT BUDGET PRIMITIF 2020</b>		
<b>DÉPENSES (en €uro)</b>		
<b>D011</b>	Charges Financières	9 000.00
<b>D65</b>	Autres charges de gestion courante	2.00
<b>D66</b>	Charges Financières	17 012.66
<b>D68</b>	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	4 500.00
		<b>30 514.66</b>
<b>RECETTES (en €uro)</b>		
<b>R002</b>	Résultat de fonctionnement reporté	2 912.66
<b>R75</b>	Autres produits de gestions courantes	27 602.00
		<b>30 514.66</b>

<b>INVESTISSEMENT BUDGET PRIMITIF 2020</b>		
<b>DÉPENSES (en €uro)</b>		
<b>D16</b>	Emprunts et dettes assimilées	17 800.00
<b>D21</b>	Immobilisations corporelles	135 000.00
<b>D23</b>	Immobilisations en cours	585 000.00
<b>TOTAL</b>		<b>737 800.00</b>
<b>RECETTES (en €uro)</b>		
<b>R001</b>	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	77.76
<b>R1068</b>	Excédent capitalisé	37 722.24
<b>R13</b>	Subventions d'investissement	50 000.00
<b>R16</b>	Emprunts et dettes assimilées	650 000.00
<b>TOTAL</b>		<b>737 800.00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ **Adopte** le Budget Primitif 2020.

Pour : 21

Contre : /

Abstention : /

**17A**

**CONTRAT GAZ DES BÂTIMENTS COMMUNAUX**

*Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le contrat avec la Société TOTAL Direct Energie pour la fourniture en gaz de nos bâtiments communaux arrive à échéance et qu'il convient de le renouveler.*

*La fourniture de gaz concerne les bâtiments suivants : Mairie, Ecole Maternelle, Cantine, Centre Socio Culturel du Val'Rhone, salle Marcel Paul, Stade, le Mille Clubs, Atelier, et la Salle de Sports de la Massonnière.*

*La proposition reçue de la Société TOTAL Direct Energie comprend la part énergie, la part acheminement, et les taxes et contributions. Le document reprenant les tarifs par bâtiment est joint à la présente délibération.*

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'offre avec la Société TOTAL Direct énergie pour une période du 1<sup>er</sup> février 2020 au 30 juin 2021 et selon les conditions tarifaires fournies en annexe.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ **Valide** le nouveau contrat proposé par la Société TOTAL Direct Energie selon les tarifs annexés au présent document

✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat,

✓ **Dit** que les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au Budget primitif de chaque année.

Pour : 21

Contre : /

Abstention : /

**Maryline JARRY** : la fusion de Direct Energie fait paraître une diminution.

**17B**

**CONTRAT D'ELECTRICITE DES BATIMENTS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le contrat avec la Société TOTAL Energie Gaz pour la fourniture en électricité de nos bâtiments communaux arrive à échéance et qu'il convient de le renouveler.

La fourniture d'électricité concerne les bâtiments suivants : Centre Socioculturel du Val'Rhone, Stade, la Salle de Sports de la Massonnière et Groupe scolaire.

La proposition reçue de la Société TOTAL Direct Energie comprend la part énergie, la part acheminement, et les taxes et contributions. Le document reprenant les tarifs par bâtiment est joint à la présente délibération.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'offre avec la Société TOTAL Direct énergie pour la période du 1<sup>er</sup> février 2020 au 31 décembre 2021 et selon les conditions tarifaires fournies en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Valide** le nouveau contrat proposé par la Société TOTAL Direct Energie selon les tarifs annexés au présent document
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat,
- ✓ **Dit** que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au Budget primitif des années correspondants

Pour : 21

Contre : /

Abstention : /

**Maryline JARRY** : les prix restent cohérents, par rapport à l'année dernière, seulement sur les contrats « jaune » (le stade, la salle de sports, l'école primaire et le Val'Rhone). Le but est d'intégrer le marché de l'UGAP ; on n'aura plus à négocier les contrats, ce sera l'UGAP qui le fera pour nous.

**Christine BRETON** : pour info, cela ne pourra se faire qu'à échéance des contrats.

**18**

**SIDERM**  
**Modification des statuts**

Le Conseil Municipal est informé de la décision du Comité Syndical en date du 13 décembre 2019 du Syndicat Mixte pour l'Alimentation en Eau Potable de la région mancelle (SIDERM),

portant sur la redéfinition du périmètre desservi et l'adhésion de la commune de Savigné l'Evêque pour l'ensemble de son territoire desservi par le SIDERM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Accepte** la modification des statuts portant sur la redéfinition du périmètre desservi ;
- ✓ **Accepte** la modification des statuts portant sur l'extension du périmètre d'intervention syndical sur l'intégralité de la commune de Savigné-l'Evêque.

Pour : 21

Contre : /

Abstention : /

19

## QUESTIONS DIVERSES

### Date des prochaines réunions du Conseil Municipal

- 17 février 2020
- 09 mars 2020

### Manifestations diverses au Val'Rhone

- 31 janvier: Apéro Concerts organisé par le Val'Rhone
- 02 février : Bric à Brac de l'Amical des écoles
- 07 février : Loto organisé par l'Association CMTT
- 08 février : Assemblée Générale du Jardiniers Sarthois
- 09 février : Spectacle Théâtre du Zouave
- 16 février : Bal Country

### Poste de R.H

Monsieur le Maire informe le recrutement de Madame Sandrine BAUDRIER au poste de R.H au sein de la Mairie à compter du 03 février 2020.

### Pose de signalisation

**Christophe BOUGET** : il y a encore des panneaux à revoir. Nous attendons le B.A.T afin de pouvoir le valider au plus vite, ensuite il y a un délai de 5 semaines de livraison.

### Médecin

**Monsieur le Maire** : un nouveau schéma de recherche de médecin est en cours de réécriture avec le Département. Plusieurs communes sont passées par des cabinets de recrutement, certains fonctionnent et d'autres pas. Le cabinet avec qui on a signé, nous n'avons jamais eu de proposition.

**Christophe BOUGET** : Le contrat arrive à expiration, il ne faut pas le renouveler et voir auprès d'un autre cabinet de recrutement.

### Divers

Marie-Laure BÉATRIX informe le Conseil Municipal que les Bulletins Communaux sont disponibles et prêts à distribuer.



*Miguel NAUDON : peut-on acheter les panneaux pour les écoles qui ont été choisis par l'ensemble de la communauté éducative ?*

*Monsieur le Maire : oui*